



## OBSERVATION dans le cadre du PLF 2022

### Sous-consommation de la DETR et de la DSIL

#### Programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »

L'analyse des montants inscrits aux comptes de gestion des collectivités du bloc communal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), semble révéler une sous-consommation régulière des crédits de paiement votés en lois de finances. Ainsi en 2020, l'analyse des comptes de gestion du bloc communal indique que:

- pour la DETR, 60,1% des crédits de paiements ont été effectivement versés, soit 541,8 M€;
- pour la DSIL, 14,3% des crédits de paiement ont été effectivement versés, soit 75,1 M€.

#### Tableau comparatif des crédits de paiements DETR et DSIL votés en lois de finances et des versements effectifs inscrits aux comptes de gestion du bloc communal

(€)	CP exécution DETR	Montants DETR inscrits dans les comptes de gestion du bloc communal	% DETR versée / CP	CP exécution DSIL	Montants DSIL inscrits dans les comptes de gestion du bloc communal	% DSIL versée / CP
2012	561 000 000	317 456 878,40	56,59%			
2013	575 000 000	315 276 033,60	54,83%			
2014	558 000 000	293 761 542,30	52,65%			
2015	572 000 000	298 248 003,70	52,14%			
2016	591 000 000	320 301 153,50	54,20%			
2017	621 000 000	354 502 574,40	57,09%			
2018	801 000 000	454 094 786,80	56,69%			
2019	816 000 000	486 508 343,90	59,62%	435 000 000	46 039 512,10	10,58%
<a href="#">2020[1]</a>	901 000 000	541 828 741,00	60,14%	527 000 000	75 193 751,20	14,27%
<b>Total</b>	<b>5 996 000 000</b>	<b>3 381 978 057,60</b>	<b>56,40%</b>	<b>962 000 000</b>	<b>121 233 263,30</b>	<b>12,60%</b>

communes hors collectivités d'outre-mer

budgets principaux et annexes

montant DETR : crédits budgétaires nets des comptes 1331, 1341 et 748371 (M14) et 13361, 13461 et 748371 (M57)

montant DSIL : crédits budgétaires nets des comptes 1337, 1347 et 748373 (M14) et 13362, 13462 et 748373 (M57)

Source : DGFIP

[1] \*Montant en loi de finances initiale 2020

## **OBJET**

Cette observation présente le différentiel entre les crédits de paiement votés en loi de finances et les montants comptabilisés au titre de la DETR et de la DSIL dans les comptes de gestion des communes et intercommunalités depuis 2012.

Afin de permettre au Parlement de suivre la consommation des crédits de paiement votés il est demandé au Gouvernement de publier les montants ayant fait l'objet d'un versement effectif au titre de la DETR et de la DSIL en 2020, ainsi que la publication régulière des tableaux de bord des versements 2021 et des années suivantes.